



APPRENTISSAGE CERTIFICAT DE SPECIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGERES



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- Réaliser des constructions paysagères avec liants
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

Filière Paysagiste

- 4^{ème} - 3^{ème}
- CAPa Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **CS Constructions Paysagères**
- BTSA Aménagements Paysagers
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage

Une insertion dans la vie active

- Le CS Constructions Paysagères est un titre professionnel délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (évaluations en Unités Capitalisables : UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce titre permet de s'insérer directement dans la **vie active** en devenant ouvrier paysagiste qualifié et spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères. Il peut permettre d'accéder à un poste de chef d'équipe, en fonction de la taille et de l'organisation de l'entreprise.

- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute



Taux de réussite
Voir site internet

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
<https://cdfaa-de-la-correze.com>

TAUX
D'INSERTION
Voir site internet

TAUX DE
SATISFACTION
Voir site internet

CDFAA de la Corrèze
23 Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com



CDFAA de la Corrèze

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.

Page 1 sur 2



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité



V7-13/01/2022

APPRENTISSAGE CERTIFICAT DE SPECIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGERES



Titre de niveau 4
Formation en alternance

CDFAA de la Corrèze

Le **salarié paysagiste** qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères, travaille dans les entreprises de travaux paysagers ou dans le BTP. Il occupe en général le poste de chef d'équipe ou d'adjoint au chef d'équipe. Il est chargé de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics : pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairages liés à ces constructions.

• Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac vous propose une formation de **CS Constructions Paysagères** qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif de cette formation est de former et de préparer à l'insertion professionnelle :

- de futurs salariés hautement qualifiés des entreprises paysagères, des services espaces verts des collectivités, domaines privés ou entreprises du BTP
- de futurs chefs d'entreprise du secteur paysager.

• Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 du secteur du paysage ou d'une spécialité voisine. Pour tout autre diplôme, nous contacter.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

- Pré-requis selon diplôme et/ou expérience professionnelle.

• Contenu pédagogique :

- Enseignement technologique et professionnel :

• Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **420h sur 1 an**.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

• Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.

U.C.1. Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères

U.C.2. Réaliser des constructions paysagères avec liants

U.C.3. Réaliser des constructions paysagères non maçonnées (406h)

CACES (14h)